

Saint-Cyr-sur-Morin Santé : la commune propose une mutuelle à ses administrés

Pour permettre à ses administrés d'accéder aux soins, la municipalité a décidé de favoriser l'accès à une mutuelle.

04/09/2015 par g.roger



Edith Théodose, maire de Saint-Cyr-sur-Morin, présente l'engagement de la commune dans le dispositif : "Ma Commune Ma santé."

Des communes se mobilisent pour faciliter l'accès pour tous aux dispositifs complémentaires de santé. Elles établissent un partenariat avec ACTIOM (pour ACTIONs de Mutualisation). Cette association loi 1901 représente l'ensemble des adhérents et des municipalités partenaires. Elle défend leurs intérêts auprès des assureurs. La commune de Saint Cyr-sur-Morin s'est engagée dans cette démarche.

Edith Théodose, maire, présente les objectifs de cette action et l'implication de la municipalité. « L'objectif

est de permettre à tous les administrés, quelques soient leurs ressources, d'accéder aux soins. Il faut être conscient que le CCAS d'une petite commune ne peut pas pourvoir à tous les besoins. Notre rôle est de mettre en relation les habitants et l'Association. Celle-ci les aide à trouver la complémentaire santé la mieux adaptée à leur situation. Mais la commune ne verse pas de participation financière » indique l' élu
Les personnes concernées sont celles qui ont des revenus faibles mais supérieurs aux plafonds définis pour bénéficier de la CMU (Couverture Maladie Universelle).

Les salariés en CDI ont accès à une mutuelle par leur entreprise mais les travailleurs indépendants, les retraités, les travailleurs précaires, les demandeurs d'emploi... ont pour certains difficilement accès à une bonne couverture des frais de santé.

Préserver le pouvoir d'achat

Le but est également de préserver le pouvoir d'achat des familles. ACTIOM annonce une économie sur les cotisations à verser pouvant aller jusqu'à 60% (en fonction de l'âge), par rapport à une mutuelle standard.

L'Association négocie des tarifs qui sont éligibles à l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé).

Ces contrats sont aussi concernés par la loi Madelin (pour les travailleurs indépendants).

Les adhérents ont le choix entre trois mutuelles : Miel mutuelle, Pavillon Prévoyance et le réseau de soins Itelis et Carte Blanche. Trois niveaux de couverture sont également proposés selon les besoins et le budget des adhérents : Economie, Sécurité et Confort.

Permanence

le 17 septembre

Une réunion publique d'information a été organisée début du juin puis une première permanence s'est tenue le 11 juillet.

Les personnes intéressées seront accueillies en mairie lors d'une seconde permanence le 17 septembre de 9 heures à 12 heures 30.

Mairie de Saint Cyr sur Morin – avenue Daniel Simon – 01 60 23 80 24